

PAC Collégiens 80

Fiche d'inscription Année 2026/2027

Sommaire :

- **Fiche d'inscription des collèges au PAC**

A envoyer au Département le **05 juin 2026** au plus tard à pac80@somme.fr

- **Fiche des projets de niveau 1 : Les rendez-vous culturels**

Les projets peuvent être déposés sur Adage :

- Du mardi 7 avril 2026 au vendredi 25 septembre 2026 pour la première session
- Du lundi 28 septembre au vendredi 27 novembre 2026 pour la deuxième session
- Du lundi 30 novembre 2026 au vendredi 26 mars 2027 pour la troisième session

- **Fiche de candidature aux projets de niveau 2 : La pratique artistique et culturelle**

A déposer sur l'application **ADAGE** au plus tard le 05 juin 2026

- **Fiche de candidature aux projets de niveau 3 : Un artiste au collège**

A déposer sur l'application **ADAGE** au plus tard le 05 juin 2026

En complément de ce dossier d'inscription, sont disponibles sur le site [somme.fr](https://www.somme.fr)

(<https://www.somme.fr/actions-educatives/parcours-artistique-et-culturel-pour-les-collegiens-pac-80/>) :

- o Le cahier des charges du PAC Collégiens 80
- o La charte des écrivains 2026
- o Un document explicatif sur les modalités de travail avec un auteur
- o Un document explicatif sur la thématique « Éducation aux médias et à l'information »
- o Un modèle de convention pour travailler avec des artistes ou des compagnies

Pour toute demande, vous pouvez adresser votre message à l'adresse mail
pac80@somme.fr

**Fiche d'inscription
Rentrée 2026/2027
PAC Collégiens 80**

**Fiche à remplir par le chef d'établissement et à retourner
Avant le 05 juin 2026**

A envoyer par mail uniquement à pac80@somme.fr

Ville :

Nom de l'établissement :

Nom du chef d'établissement :

Le collège (*mettez en gras la ligne correspondante ou supprimez la mention inutile*) :

Ne s'inscrit au PAC collégiens 80 en 2026/2027

S'inscrit au PAC collégiens 80 en 2026/2027

En s'inscrivant au PAC collégiens 80, le collège s'engage à :

- Mener à terme les projets retenus pour l'année 2026/2027,
- Monter des projets culturels pour les collégiens et dans la limite de la subvention 2026/2027 allouée au collège pour le niveau 1 et au regard du budget présenté pour les niveaux 2 et 3,
- Informer le plus rapidement possible des difficultés de mise en œuvre rencontrées,
- Fournir un bilan des actions réalisées

Les modalités de financement du niveau 1 seront précisées aux établissements scolaires en juin 2026.

Date et signature du chef d'établissement pour accord :